

# Conditions générales de ventes produits et accessoires

## 1 - IDENTITE DU VENDEUR

Appro Mountain (ci-après le « Vendeur ») est une société par actions simplifiée au capital de 287 000 euros, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n°8501445440, dont le siège social est situé ZA Les Portes des Pyrénées, 31210 PONLAT-TAILLEBOURG.

## 2 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») sont applicables tant aux consommateurs, c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (ci-après « les Consommateurs »), qu'aux professionnels, c'est-à-dire les acheteurs agissant dans l'exercice de leur activité professionnelle (ci-après « les Professionnels »), sous réserve toutefois des dispositions spécifiques applicables à chacune de ces deux catégories comme cela est expressément indiqué ci-dessous.

## 3 - DISPOSITION GÉNÉRALE

Toute remise de commande implique de la part de l'acheteur, Consommateur ou Professionnel, l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Aucune clause différente ne sera opposable au Vendeur à moins qu'il ne l'ait acceptée expressément.

## 4 - ENGAGEMENT

Les offres faites oralement par nos agents ou téléphoniquement ne constituent engagement de la part du Vendeur tant qu'elles auront été confirmées par un écrit qui en précise la durée de validité. Si l'acheteur professionnel ou particulier ne nous a pas fait part de ses éventuelles observations dans un délai de 8 jours suivant la confirmation, il sera réputé avoir accepté le contenu de celle-ci.

Le Vendeur est libéré de l'obligation de livraison en cas de force majeure, ou d'événements indépendants, extérieurs, irrésistibles et imprévisibles assimilés contractuellement à des cas de force majeure tels que mobilisation, guerre, grève totale ou partielle, lock-out, incendie, inondation, interruption ou retard de transport, manque de matières premières, ou tout autre cause entravant l'activité de notre entreprise ou celle de nos fournisseurs ou amenant un chômage total ou partiel chez nous-mêmes ou chez nos fournisseurs (liste non exhaustive).

## 5 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos offres de prix sont faites, soit pour une durée de validité qu'elles précisent, soit jusqu'à leur retrait ou leur modification. Nos ventes sont facturées au cours du jour de la commande sauf spécification contraire de notre part. Nos prix s'entendent départ de nos entrepôts (EXW). Les marchandises voyagent aux frais du client, Consommateur ou Professionnel. Les livraisons effectuées par nos soins sont facturées au cours du jour de la commande.

Sauf réclamation dans les 8 (huit) jours à compter de la validation de la commande, les conditions de règlement de ladite affaire seront celles qui apparaissent au pied du bon de commande. Le Vendeur se réserve le droit de facturer des frais de retard de paiement en cas de non-respect de ces conditions de règlement (loi LME).

Si le client, Consommateur ou Professionnel, organise le transport des marchandises, il lui incombe d'en négocier les conditions tarifaires. A défaut d'enlèvement des marchandises par le client ou par le transporteur choisi par lui dans un délai de 2 jours à compter de leur mise à disposition, nous nous réservons le droit d'organiser le transport ou l'entreposage des marchandises aux frais et risques des clients, Consommateurs ou Professionnels.

En cas de modifications sensibles des données économiques, notamment des coûts de main-d'œuvre, de matières ou de transports, nous nous réservons le droit de réviser nos prix.

Toutes modifications, soit de taux, soit de la nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes, sont répercutées, dès leur date légale d'application, sur les prix déjà remis par nous à nos clients, Consommateurs ou Professionnels, ainsi que sur ceux des commandes en cours.

Ces modifications ne peuvent être en aucun cas un motif de résiliation de la commande.

## 6 - RESTRICTION DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété des marchandises est suspendu au paiement intégral du prix.

Par paiement, il faut entendre toute opération assurant la disposition effective des fonds dans les mains du créancier, quel qu'en soit le support ci après (virements, chèques, effets de commerce, prélèvement). A défaut de paiement, nous nous réservons la reprise des marchandises vendues. Jusqu'au complet paiement du prix, les marchandises seront considérées comme consignées. L'acheteur Professionnel supportera le risque des dommages que lesdites marchandises pourraient subir ou occasionner pour quelque cause ce soit, y compris en cas de force majeure ou de cas fortuit et ce, dès la livraison des produits en nos entrepôts. Il devra à toute demande du Vendeur justifier de la souscription d'une assurance pour couvrir ces risques. Il appartiendra à l'acheteur de payer les primes y afférentes. Dans le cas où notre société devrait revendre les marchandises, elle conserverait les acomptes reçus au titre de dommages et intérêts.

## 7 - RÉGLEMENT

Nos ventes sont faites au comptant et sans escompte à notre domicile, sauf stipulation contraire. Le défaut d'acceptation dans les délais légaux, ou le défaut de paiement à son échéance d'un virement, ou de chèque dont nous serions bénéficiaire, rendent exigibles immédiatement l'intégralité de nos créances, de plein droit et sans mise en demeure préalable. Ils entraînent la résiliation des marchés et commandes et nous libèrent de tous engagements à l'égard des acheteurs défaillants. A défaut de paiement d'une des échéances au terme prévu, et sans autre avis, le compte sera suspendu et l'incident de paiement sera déclaré à notre centrale de contrôle-crédit, assurance-crédit. De convention expresse, et sauf prolongation accordée par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, une intervention contentieuse et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 12% de la somme impayée outre les frais judiciaires et intérêts légaux. Tout paiement non intervenu à l'échéance fixée donne lieu au versement de pénalités de retard d'un montant égal au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage à la date d'échéance du délai de paiement applicable. Ces pénalités sont exigibles, sans rappel ni mise en demeure, le jour suivant la date de règlement fixée. Elles doivent être payées en même temps que le principal. A ces pénalités s'ajoute la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 50 euros, et ce même en l'absence de prêt ou de mise en demeure.

## 8 - GARANTIE DE PAIEMENT

Nous sommes seuls juges des en-cours que nous acceptons de prendre sur nos clients, et ce sans avoir à justifier nos positions ni dévoiler nos sources. Nous nous réservons la possibilité de demander à l'acheteur, de nous fournir toute garantie, caution ou sûreté, bonne et solvable, propre à couvrir ses engagements. En cas de refus ou d'impossibilité, le marché sera résilié de plein droit par simple lettre recommandée avec accusé de réception.

## 9 - LIVRAISONS

Pour les Consommateurs, la responsabilité du risque de perte ou d'endommagement des biens est transférée au moment où le consommateur ou un tiers désigné par lui, ou le transporteur propose par le vendeur, prend physiquement possession de ces biens. Lorsque le consommateur confie la livraison du bien à un transporteur autre que celui proposé par le Vendeur, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au consommateur à la remise du bien au transporteur.

Pour les Professionnels, quel que soit le mode de transport, et même expédiées franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, Professionnel. En cas de retard, perte, avarie ou vol, il appartient au client, Professionnel, de prendre l'initiative de la réclamation auprès du transporteur, et ce, dans les délais impartis par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lors de la réception par le destinataire, il appartient au client, Consommateur ou Professionnel, ou à son représentant de connaître leur état avant de procéder au déchargement. Il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur. L'acheteur aura 8 (huit) jours ouvrés suivant la réception pour constater des dommages, oublis ou défaut sur la marchandise et les signaler au Vendeur par écrit. Passé ce délai le Vendeur considérera que la marchandise a été livrée en bonne et due forme et seuls les éléments sous garantie pourront être traités.

## 10 - DÉLAIS DE LIVRAISON

Pour les Professionnels et les Consommateurs, les délais de livraison et de transport communiqués n'ont qu'une valeur indicative, et ne sont pas susceptibles d'entraîner l'application de clauses de retard. Ils ne constituent aucun engagement de notre part.

## 11 - RÉCEPTION

Pour les Professionnels, les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ entrepôts, même en cas de livraison par le Vendeur. Toutefois, pour les Consommateurs, c'est au moment où le consommateur ou un tiers désigné par lui, ou le transporteur proposé par le Vendeur, prend physiquement possession de ces biens que tout risque de perte ou d'endommagement des biens est transféré.

## 12 - RETOURS

Les marchandises fournies et acceptées ne seront ni reprises, ni échangées.

## 13 - PIÈCES DETACHÉES

Pour les Consommateurs, le Vendeur les informe de l'existence ou pas et de la disponibilité des pièces détachées. Cette information, délivrée sur les différentes fiches produits, sera confirmée, sous réserve de la communication du fabricant de ces éléments, par écrit lors de l'achat du bien.

## 14 - GARANTIE - RÉCLAMATION

Pour les Consommateurs,

Les dispositions relatives à la garantie légale de conformité et à la garantie légale des vices cachés sont applicables. En cas de défaut de conformité (bien impropre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable, qui ne correspond pas à la description donnée par le Vendeur ou qui ne possède pas les qualités annoncées par le Vendeur ou convenues avec le client) ou vice caché (défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que le client ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus), le client peut agir dans un délai de un 24 mois à compter de la découverte du vice pour les vices cachés et de la délivrance du bien pour les défauts de conformité. Le client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien (ce délai sera porté à 24 mois à compter du 18 mars 2016). En cas de défaut de conformité, le client a le choix entre la réparation du bien ou son remplacement. Toutefois si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné pour le Vendeur, ce dernier peut procéder selon la modalité non choisie. Si la réparation et le remplacement du produit sont impossibles, le client peut le rendre et se faire restituer le prix du produit ou le garder et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte d'une part, si la réparation ou le remplacement ne peut être mis en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation ou, d'autre part, si la réparation ou le remplacement cause un inconvénient majeur au client. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

En cas de défauts cachés de la chose vendue, le client peut rendre le produit et se faire restituer le prix.

Pour toute question ou réclamation relative à l'exécution des présentes conditions générales de vente, le client peut contacter le Service clients selon les modalités suivantes :

- Par courrier : Appro Mountain SAS - ZA Les Portes des Pyrénées, 31210 PONLAT-TAILLEBOURG
- Par courriel : contact@apromountain.com

Nous nous engageons à traiter les réclamations dans les plus brefs délais.

Pour les Professionnels,

Avant de procéder ou de faire procéder à toute mise en œuvre, le client devra avoir reconnu les marchandises conformes aux spécifications de la commande.

En cas de livraison non conforme ou sujette à litige, toute réclamation doit nous être signalée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la réception des marchandises.

Le Professionnel est réputé connaître parfaitement les produits et/ou prestations qu'il acquiert et reconnaît qu'il a pu se procurer les renseignements relatifs à ceux commandés. Il est notamment seul responsable du choix du lieu de l'installation des produits.

Les marchandises susceptibles de présenter un vice caché doivent être tenues à disposition pour constatation pendant quarante huit heures au moins après que la réclamation nous soit parvenue. Pendant cette période, elles ne devront être ni déplacées ni modifiées de quelque façon.

Notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits reconnus défectueux, à l'exclusion de tous frais annexes tels que pose, dépose, immobilisations et de tous dommages et intérêts. En aucun cas notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs.

Pendant la période de garantie, le Vendeur pourra choisir entre le remplacement à ses frais du produit défectueux ou sa réparation, hors frais de transport.

Pour les Consommateurs et les Professionnels

Sont exclues de toute garantie, les défauts ou vices qui résulteraient d'un montage ou d'une utilisation anormale ou de la négligence de l'acheteur.

Les dimensions, couleurs et poids des matériaux soumis à variation en raison de leur nature ou de leur mode de fabrication bénéficient des tolérances d'usage.

Une réclamation quelconque ne dispense pas de l'obligation de payer toutes marchandises pour lesquelles il n'existe aucune contestation.

Garantie sur les produits personnalisés

Les articles dits personnalisés, pour lesquels les Bons A Tirer ont été signés et les bons de commande confirmés, ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés.

## 15 - DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Afin de répondre aux besoins des clients, Consommateurs ou Professionnels, et de gérer les relations commerciales, de prospection et de statistiques, le Vendeur est amené à enregistrer certaines données nominatives (nom, prénom, adresse). Ces informations sont destinées au Vendeur. Elles pourront être communiquées à ses services internes afin de fournir aux clients un service de qualité adapté à leurs besoins.

Le Vendeur se réserve le droit de communiquer ces informations à un partenaire commercial, étant précisé que le client, Consommateur ou Professionnel, peut s'opposer à cette communication en l'indiquant par écrit au Vendeur. De manière plus générale, en application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le client (Consommateurs ou Professionnels), personne physique, peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition de ses données personnelles en adressant un courrier au Vendeur.

Pour les Consommateurs, le client est informé de son droit à s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique.

## 16 - CONTESTATIONS

L'élection de domicile est faite par le Vendeur à son siège social.

L'ensemble des relations contractuelles entre le Vendeur et le client, issu de l'application des présentes CGV et tous litiges en découlant, quelle qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit français.

Les clients et le Vendeur conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable les désaccords susceptibles de résulter de l'interprétation, l'exécution ou la cessation de leurs relations contractuelles.

Tout différend entre les clients et le Vendeur concernant l'existence, la validité, l'exécution, l'inexécution, l'interprétation ou la cessation des présentes CGV, ou plus généralement tout litige trouvant son origine dans l'exécution des présentes relations contractuelles de vente des produits, entre le Vendeur et les clients, sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

Pour ce qui concerne le cas spécifique des litiges avec un Professionnel, toute contestation qui pourrait survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV sera du ressort du tribunal de commerce du siège social du vendeur, qui a compétence exclusive, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, et ce nonobstant toute clause contraire.

Signature :  
(précédée de la mention "Bon pour accord")